

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

**Requalification de la route de Paris avec création d'une voie centrale banalisée
– type chaucidou –**

Le montant des travaux est estimé à 1 016 678 € HT soit 1 220 014 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Travaux de voirie route de Paris (effacement de réseaux, maîtrise d'œuvre, démolition et terrassement, bordures, revêtements, éclairage public, etc.)	1 016 678	1 220 014
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	1 016 678	1 220 014
Ville de Morlaix	716 678	920 014
Etat – DETR 2024 (20 % sur une dépense subventionnable de 500 000 € HT)	100 000	100 000
Etat – DSIL ACV 2024 (19.67 % de la dépense subventionnable HT)	200 000	200 000
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	1 016 678	1 220 014

A Morlaix, le 30 juillet 2024



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*